

Le 11 juin 2020

Conventions collectives : décision rendue

Le STTP a reçu la décision de l'arbitre Elizabeth MacPherson, qui vise la convention collective de l'unité urbaine et celle de l'unité des FFPS. Sa décision, très longue, est exhaustive. Le comité de négociation du STTP en fait actuellement l'analyse. De plus amples renseignements vous seront communiqués d'ici peu.

Je peux toutefois vous confirmer que chaque convention collective aura une durée de quatre ans, et que les hausses salariales seront les suivantes :

Unité des FFPS : hausses salariales rétroactives

Année 1 : 1^{er} février 2018 - 2,0 %
Année 2 : 1^{er} février 2019 - 2,0 %
Année 3 : 1^{er} février 2020 - 2,5 %
Année 4 : 1^{er} février 2021 - 2,9 %

Unité urbaine : hausses salariales rétroactives

Année 1 : 1^{er} février 2018 - 2,0 %
Année 2 : 1^{er} février 2019 - 2,0 %
Année 3 : 1^{er} février 2020 - 2,5 %
Année 4 : 1^{er} février 2021 - 2,9 %

La loi ne remplace pas la négociation

Le différend qui a donné lieu à cette décision arbitrale, laquelle aura des répercussions sur notre travail et notre avenir, n'aurait pas dû être renvoyé à l'arbitrage. Les travailleurs et travailleuses ont droit à la libre et juste négociation collective, et le retrait de ce droit nous prive de notre capacité à négocier des solutions aux problèmes qui se posent en milieu de travail.

Les principaux points de discorde avec l'employeur – salaires justes, sécurité

d'emploi, meilleures protections en matière de santé et de sécurité, effectifs en nombre suffisant, paiement de toutes les heures travaillées, équilibre travail-vie personnelle – n'auraient jamais dû faire l'objet d'une décision arbitrale. Ils auraient dû se régler à la table de négociation, en 2018. Notre droit à la libre négociation collective aurait alors été respecté! Le gouvernement a adopté une loi de retour au travail, laquelle enfreint la Constitution, nous assurant, nous et la population, que la décision arbitrale serait rendue dans les 90 jours. Ce délai de 90 jours s'est transformé en délai de 562 jours. Une situation inacceptable.

Merci

Je tiens à remercier chacun et chacune d'entre vous. Votre soutien et votre engagement au quotidien ont été vraiment remarquables, et ils ont toute leur importance. Je suis fière d'être membre du STTP et de faire partie des travailleurs et travailleuses des postes.

À mesure que l'analyse de la décision progresse, d'autres bulletins vous seront communiqués.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2019-2023_Bulletin n° 145
/bk sepb 225 map scfp 1979

